

Séance du jeudi 07 septembre 2023

Date de la convocation: 04/09/2023

Membres en
exercice : 14

Présents : 8

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le sept septembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Catherine PECHERY,
Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Anne COLLINOT par Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA, Jean-Jacques DEBIEVE par Olivier
MAGUET, Emilie KONNERT par Annick IENZER, Michèle
MATHIEU par Joël BOISSIERE

Excusés : Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART

Absents:

**DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL REDEVANCE EAU 1 ASSAINISSEMENT -
(D 2023 169)**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une fuite après compteur sur la conduite d'eau potable du camping a généré une surconsommation de 2 552 m³ d'eau non éligible au dispositif Warsmann. Il explique que la Collectivité peut décider d'un dégrèvement exceptionnel hors Warsmann sur la facture d'un montant de 12 048,29 € et invite le Conseil municipal à délibérer en ce sens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer un dégrèvement exceptionnel sur la facture Véolia du 4 juillet 2023 d'un montant de 12 048,29 € selon les modalités suivantes : avoir d'un montant de 10 056 € et reste à charge de la Commune d'un montant de 1 992,29 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Joël BOISSIERE



Le Maire
Olivier MAGUET

